

## **Compte-rendu de séance du conseil municipal** **du 8 juin 2017 à 20 h**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 31/05/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : BERTALOT Jean-Jacques - BICHON Jérôme - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - FAGET Marie-Claire - GALABERT Marie-Josée - GEFFRÉ Valentine - LAMARQUE Caroline - LUSSAGNET Christian - PRETI Frédéric - ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel - TRONGUET Christine  
Lionel formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) : SALAFRANQUE Philippe - TAVERNIER Aurélie

Pouvoir(s) : SALAFRANQUE Philippe pouvoir donné à CHOISNEL Nicolas - TAVERNIER Aurélie pouvoir donné à TRONGUET Christine  
Madame TRONGUET Christine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR**

- compte-rendu des diverses commissions communales
- travaux en cours, projets, devis ...
- distributeur automatique pain
- remplacement secrétaire mairie (départ retraite) convention aide au recrutement avec CDG47
- salon jardin pierre (immobilisation corporelle investissement)
- comparatif tarifs concessions cimetière
- Temps Activités Périscolaires
- Ecole
- prêt 100 000 €
- Inauguration porche entrée église du bourg restauré + concert + verre amitié
- divers : demande Mme Gasnier

### **25-2017 (finances locales - 7.10 divers)**

#### **INVESTISSEMENT ACHAT SALON JARDIN EN PIERRE**

Vu l'instruction n° 92-101 du 13 août 1992 extraite de la comptabilité publique,

Vu l'article 22 qui prévoit qu'il est admis que les biens meubles qui ont une durée d'utilisation supérieure à UNE ANNEE peuvent être assimilés à des biens immobilisés et à ce titre imputés à une compte de bilan,

Le conseil municipal décide de payer sur le chapitre 2188 en section d'investissement :

- la facture n° 71290310599 du 09/05/2017 des établissements BRICOMARCHE de Condom d'un montant 369 € TTC concernant l'acquisition d'un salon de jardin en pierre pour espace public à Moncrabeau.

### **26-2017 (Fonction Publique Territoriale - 4.4 autre catégorie de personnel)**

#### **CONVENTION AVEC CDG 47 POUR LA PRESTATION D'AIDE AU RECRUTEMENT**

Suite au départ à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2018 de la secrétaire de mairie actuellement en poste à la mairie de Moncrabeau, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent.

Le CDG 47 développe au service des collectivités territoriales des prestations facultatives qui permettent à une collectivité de s'exonérer d'une procédure parfois lourde et souvent complexe.

Pour procéder au meilleur choix de cet agent, le maire propose aux conseillers municipaux de faire appel aux services du CDG 47.

Le maire énumère l'objet, la durée, les conditions d'intervention, les principes généraux, les moyens requis, les délais, les dispositions financières, la responsabilité, la résiliation, modification et dénonciation de la présente convention.

Cette convention a pour objet de définir les conditions générales de recours et d'utilisation de la prestation d'aide au recrutement du CDG 47. Elle renvoie aux modalités de fonctionnement et aux conditions tarifaires propres à chaque type de prestation.

La collectivité confie au CDG 47, compte tenu de son expérience, la mission de l'accompagner dans une prestation d'aide au recrutement.

D'un commun accord, l'intervention pourra être modifiée pour s'adapter à la demande de la collectivité.

La convention prend effet pour la durée de la prestation choisie à la date de la signature entre les parties.

#### 2 Niveaux d'intervention possibles :

##### **Niveau 1 : animation globale des entretiens (700 € pour une commune de moins de 1000 habitants) qui comprend :**

- l'analyse du besoin avec aide à la rédaction de l'offre d'emploi et le cas échéant de la fiche de poste
- la conception et la co-animation des entretiens de motivation
- la rédaction d'une préconisation de recrutement

##### **Niveau 2 : aide globale au recrutement (1000 € pour une commune de moins de 1000 habitants) qui comprend :**

- le même niveau d'intervention que le niveau 1
- l'aide à la sélection des candidatures

Dans tous les cas, le CDG 47 accompagne la collectivité sur le plan administratif avec l'aide à la réalisation de la DVE (Déclaration de Vacance d'Emploi), l'envoi des courriers négatifs, les convocations aux entretiens de motivation.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention et de ses conditions et après en avoir délibéré :

DECIDE d'opter pour l'intervention niveau 2 pour la prestation totale d'un montant de 1000 €.

- AUTORISE Monsieur le maire à signer la présente convention avec le CDG47.

## **27-2017 (finances locales – 7.10 divers)**

### **ACHAT D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE PAINS ET VIENNOISERIES**

Monsieur le maire explique aux conseillers sa rencontre avec Monsieur Michel SAUNIER, représentant l'entreprise DIAMENTO sise à 64140 LONS qui propose la vente d'un distributeur automatique de pains et viennoiseries à la mairie de Moncrabeau que cette dernière pourrait ensuite mettre à disposition d'un boulanger qui viendrait alimenter tous les jours le distributeur (à l'exception de son jour de fermeture).

Ce distributeur permettrait de répondre aux attentes des administrés et des nombreux touristes en périodes estivales.

Le devis qui comprend l'achat du distributeur automatique et sa mise en place se monte à la somme de 12 444 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications concernant les engagements réciproques de la commune de Moncrabeau et DIAMENTO ainsi que les conditions financières relatives à cette acquisition, décide à l'unanimité l'achat de ce distributeur automatique et autorise le Maire à faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires au dossier.

La dépense correspondante est prévue au BP 2017.

## **DIVERS**

### **Commission travaux**

Le maire demande à la commission des travaux d'étudier les travaux nécessaires pour la rentrée scolaire de septembre 2017 à l'école primaire et l'école maternelle

### **Prêt 100 000 €**

Crédit agricole : taux 1,42 % sur 15 ans - coût du prêt : 111 638,45 €

Crédit Mutuel : taux 1,25 % sur 15 ans - coût du prêt : 110 289,00 €

Monsieur Jean-Paul CAPOT va contacter le CA négocier les frais d'assurance et de dossier.

### **Réunion pour désigner les délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017**

Une réunion du conseil municipal sera organisée le vendredi 30 juin 2017 à 18 h 30 (date imposée par décret ministériel) afin de désigner les 3 délégués et les 3 suppléants qui participeront à l'élection des Sénateurs le 24 septembre prochain.

### **Prise en charge des frais de déplacement en car des élèves de maternelle**

Une sortie scolaire des élèves de maternelle avec déplacement en car est prévue le mardi 4 juillet 2017 au Parc en Ciel à Lacapelle Biron. Le montant du devis des transports CASTERAN est de 375 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la facture à hauteur maximum de 375 € TTC.

### **Travaux maison école avenue des Sports**

Le conseil municipal décide de faire rénover la maison de l'école, avenue des Sports et de faire 2 T2 en rez-de-chaussée et 1 T4 à l'étage.

### **Courrier FNACA – Place du 19 mars**

Vote des conseillers municipaux à bulletin secret sur la demande de la FNACA pour nommer une place de la commune de Moncrabeau « Place du 19 mars ».

Exprimés : 15      Oui : 1      Non : 12      Blancs : 2

### **Comparatif tarifs concessions cimetières**

Le maire expose les tarifs des concessions des cimetières appliqués dans les autres communes. Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs.

### **Temps périscolaire ou retour à la semaine des 4 jours**

Le maire propose que la commune repasse à la semaine scolaire des 4 jours et en fera la demande à l'Inspection Académique.

### **Demande garage Madame Edith GASNIER**

Madame Edith GASNIER demande s'il est possible d'acheter un des garages dits « anciens garages Bellini » pour le stationnement de sa voiture.

Le conseil municipal rappelle qu'il n'a accepté la vente d'un des garages municipaux uniquement parce-qu'il s'agissait de l'installation d'un commerce.

La vente d'un autre garage pour toute autre raison n'est actuellement pas envisagée.

### **Inauguration porche église Sainte-Marie-Madeleine**

Le dimanche 25 juin 2017 à 15 h 30